



Données personnelles - RGPD

Inscription au repas de Noël pour les seniors

Le responsable du traitement est La Mairie de Gignac-la-Nerthe, représentée par Monsieur le Maire.

Le représentant du traitement est le Service Direction Enfance, Jeunesse, Education, Sport et Séniors (DEJES) de la Mairie de Gignac-la-Nerthe, sis chemin des Minots – 13180 Gignac-la-Nerthe.

Les données collectées ont pour finalités :

- L'inscription au repas de Noël pour les seniors ;
- L'alerte des personnes de plus de 65 ans en cas de risques majeurs.

Toutes les informations demandées sont obligatoires pour le traitement des données du demandeur (nom, prénom, date de naissance, adresse ainsi que coordonnées postale, téléphoniques et électronique).

Les bases légales du traitement sont le consentement (repas de Noël) et l'obligation légale (risques majeurs).

Le demandeur consent au traitement de ses données à caractère personnel pour les finalités spécifiques mentionnées ci-dessus.

Les données collectées sont destinées à la DEJES, aux élus et au service informatique de la Mairie de Gignac-la-Nerthe.

La durée de conservation est de 1 an en base active puis, après mises à jour, 2 ans en base intermédiaire avant destruction.

Durant la période de conservation, les données sont stockées à la DEJES dans une armoire fermée à clé et dans la base de données informatique du système d'alerte des populations.

Pour toute information ou exercice des droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles (*information, opposition, accès, rectification, effacement et limitation*), le demandeur peut contacter le Délégué à la Protection des Données de la mairie de Gignac-la-Nerthe par courrier ou par mail (*justificatif d'identité en cas d'exercice des droits*) :

Police Municipale
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
15 avenue Louis Pasteur - 13180 Gignac-la-Nerthe
dpd@mairie-gignaclanerthe.fr

Si le demandeur estime, après avoir contacté nos services, que les droits sur ses données ne sont pas respectés il peut adresser une réclamation à la CNIL.